

Votre pension de retraite a-t-elle été bien calculée ?



© 2026 Les Echos Publishing

Selon la Cour des comptes, 1 prestation de retraite sur 9 attribuée en 2025 à d'anciens salariés est affectée par au moins une erreur financière.

Le Plan d'épargne retraite : plus de 12,9 millions de Français convaincus



© 2026 Les Echos Publishing

Introduit par la loi « Pacte » en 2019, le Plan d'épargne retraite (PER) connaît un certain succès avec plus de 12,9 millions de souscripteurs et 150,4 milliards d'euros d'encours fin 2025. Une réussite qui peut s'expliquer par sa flexibilité, sa fiscalité attractive et une gestion dynamique

des fonds, offrant aux Français une solution d'épargne retraite simple et performante.

Bourse : les constructeurs automobiles européens confrontés à la déferlante chinoise



© 2026 Les Echos Publishing

La montée en puissance des BYD, Chery, Geely et autres Xpeng, champions des véhicules électriques, fragilise les grands groupes du Vieux Continent.

Arnaques financières : l'AMF et l'ACPR ajoutent 25 nouveaux sites à leur

liste noire



© 2026 Les Echos Publishing

L'Autorité des marchés financiers et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution viennent de rajouter à leur liste noire 25 sites internet ou entités qui proposent des investissements sur le Forex et sur des produits dérivés sur crypto-actifs sans y être autorisés.

9 000 Md€ à transmettre : les baby-boomers ont-ils fait preuve d'anticipation ?



© 2026 Les Echos Publishing

Entre 2025 et 2040, les transmissions de patrimoine vont connaître une hausse spectaculaire. Représentant plus de 9 000 milliards d'euros, cette « grande transmission », due au vieillissement des baby-boomers, doit pousser les générations les plus âgées à anticiper dès aujourd'hui la gestion de leur

patrimoine.

Relance de l'immobilier : un nouveau projet de loi « Logement » attendu pour l'été 2026



© 2026 Les Echos Publishing

Pour relancer le marché du logement, le Premier ministre a annoncé notamment un assouplissement des conditions de location des passoires thermiques et un renforcement du nouveau dispositif Jeanbrun.

Liste française des paradis fiscaux pour 2026



© 2026 Les Echos Publishing

La liste française des « États et territoires non coopératifs » (ETNC) vient d'être dévoilée pour 2026. Afin de lutter contre l'évasion fiscale, les opérations réalisées avec ces pays peuvent faire l'objet de dispositions dissuasives.

Avez-vous payé plus d'IFI que la moyenne en 2025 ?



© 2026 Les Echos Publishing

En 2025, 193 600 foyers fiscaux (186 100 foyers en 2024) ont adressé à l'administration fiscale une déclaration d'impôt sur la fortune immobilière, pour un montant total d'imposition d'environ 2,3 milliards d'euros, soit une hausse de 8 % par rapport à 2024.

N'oubliez pas de déclarer vos biens immobiliers !



© 2026 Les Echos Publishing

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et pour tous les contribuables. Cependant, elle reste due pour les autres locaux, notamment les résidences secondaires et les logements vacants. Pour permettre à l'administration fiscale d'identifier les biens soumis à cette taxe, les propriétaires ont dû souscrire une déclaration précisant les conditions d'occupation de leurs locaux. Une démarche qui peut être à renouveler cette année.

Cette obligation déclarative incombe à tous les propriétaires de locaux affectés à l'habitation et situés en France. Il s'agit bien sûr des particuliers, mais aussi des personnes morales comme les sociétés (les SCI, notamment).

À ce titre, les contribuables doivent effectuer une déclaration au plus tard le 1^{er} juillet 2026 si la situation d'occupation d'un de leurs biens a évolué entre le 2 janvier 2025 et le 1^{er} janvier 2026. Par exemple, un changement de locataire, un bien devenu inoccupé, un logement qui n'est plus votre résidence principale...

Sont également concernés les contribuables qui, l'an dernier, n'ont pas signalé un changement survenu pour l'un de leurs biens immobiliers ou si, pour l'un de leurs biens immobiliers,

ils n'ont jamais effectué de déclaration auparavant.

En pratique : pour effectuer cette déclaration, les contribuables doivent se rendre sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers », accessible depuis leur espace sécurisé du site impots.gouv.fr. Pour faciliter cette démarche, les données d'occupation connues du fisc y sont pré-affichées.

Attention, en cas de défaut de déclaration, d'omission ou d'inexactitude, une amende de 150 € par bien peut être encourue.

impots.gouv.fr

© 2026 Les Echos Publishing

L'investissement non coté a la cote



© 2026 Les Echos Publishing

Selon une étude de France Invest, le non coté a collecté près de 3,1 milliards d'euros en 2025. Une progression de 8 % sur un an. Ce qui montre l'intérêt croissant des particuliers pour cette classe d'actifs particulière.